



n° 9675-01

RESEAU NATIONAL DE BASSIN

QUALITE DES COURS D'EAU EN ALSACE

ANNEE 2001

RESUME	4
I - LE RESEAU NATIONAL DE BASSIN (R.N.B.)	5
1. LE R.N.B. EN ALSACE	5
2. LE PROGRAMME DES OPERATIONS SUIVIES PAR LA DIREN ALSACE	7
1.2.1. Origine des données et diffusion.....	7
1.2.2. Qualité de l'eau	7
1.2.3. Qualité biologique	7
II - L'EVALUATION DE LA QUALITE DE L'EAU	8
III - LA SITUATION EN 2001	10
3.1. LES CONDITIONS HYDROLOGIQUES	10
3.2. LES MATIERES ORGANIQUES ET OXYDABLES (MOOX)	11
3.3. LES MATIERES AZOTEES (AZOT), LES NITRATES (NITR) ET LES MATIERES PHOSPHOREES (PHOS)	14
3.3.1. Les matières azotées	14
3.3.2. Les nitrates	15
3.3.3. Les matières phosphorées	17
3.4. LE PHYTOPLANCTON	19
3.5. LES PESTICIDES	21
3.6. LA MICRORIOLOGIE	23
3.7. VUE D'ENSEMBLE	25
IV - POTENTIALITES BIOLOGIQUES	27
V - LES FLUX POLLUANTS	31
5.2. METHODOLOGIE	32
5.2. LA THUR A WILLER-SUR-THUR	32
5.3. LE SELTZBACH A NIEDERROEDERN	33
VI - CONCLUSIONS GENERALES	35
ooooo3ooo	
ANNEXE I - EVALUATION DE LA QUALITE - GRILLE 1971	36
Annexe 1.1. : Tableau général.....	37
Annexe 1.2. : Matières organiques et oxydables	41
Annexe 1.3. : Evolution de la qualité entre 1991 et 2000.....	45
Annexe 1.4. : Carte des écuris aux objectifs de qualité	4H
ANNEXE II - QUALITE HYDROBIOLOGIQUE	50

CARTES ET TABLEAU DANS LE TEXTE

	Pages
Carte de l'altération matières phosphorées (PHOS).....	13
Carte de l'altération phytoplancton (PHYT).....	16
Carte de l'altération pesticides (PEST).....	18
Carte de l'altération micro-organismes (BACTj).....	20
Tableau des indices de qualité par altération.....	22
Carte de l'aptitude à la fonction biologique.....	24
Carte de l'aptitude à la fonction biologique.....	26
Carte de l'aptitude à la fonction biologique.....	30

	Pages
Volumes annuels écoulés par les rivières de 1974 à 2001	10
Volumes mensuels écoulés par les rivières en 2001	10
Répartition des matières organiques et oxydables	11
Répartition par qualité constatée	12
Répartition des matières azotées.....	14
Répartition des nitrates	15
Répartition des matières phosphorées	17
Répartition du phytoplancton	19
Répartition des pesticides.....	21
Répartition des micro-organismes.....	24
Répartition de l'aptitude à la fonction biologique.....	28
Evolution des flux polluants sur la Thur à WILLER s/THUR	32
Evolution des flux polluants sur le Seltrbach à NIEDERROEDERN	33

RESUME

Les conditions d'hydraulicité des cours d'eau de l'Alsace ont été en 2001 nettement meilleures à la moyenne (122% par rapport à la période 1974-1999), mais moins qu'en 1999. L'excédent des écoulements atteignait pour les rivières de référence (hors Rhin) environ 10 millions de m³, essentiellement réparti sur les mois de janvier à mai et décembre.

La qualité de l'eau a été évaluée en 2001 à l'aide du nouvel outil national, le S.E.Q. Eau (Système d'Evaluation de la Qualité). De ce fait, l'image de la situation d'ensemble est différente et non comparable avec les données antérieures élaborées en référence à la grille multi-usages datant de 1971. Pour assurer le lien avec les rapports précédents on trouvera en annexe la situation selon l'ancienne méthode. On constate ainsi que sur les 77 stations de mesures, 57 sont conformes à l'objectif de qualité en 2000, 17 sont déclassées d'un rang et 3 sont déclassées de deux rangs. Globalement, le taux de conformité atteint 74%.

Le nouvel outil SEQ Eau définit des classes de qualité par altération (groupe de paramètres d'une même famille) et des classes d'aptitude par fonction ou usages de l'eau.

Pour l'altération "matières organiques et oxydables" la situation apparaît particulièrement dégradée pour le Logelbach, la Scheer, la Souffel, l'Eberbach et le cours inférieur de la Sauer.

En ce qui concerne l'altération "matières azotées" (toutes les formes de l'azote sauf les nitrates) la situation est très mauvaise pour la Souffel et le cours inférieur de la Lauch. Elle est mauvaise pour la Moder à l'aval de HAGUENAU, le Landgraben et le Seltzbach. L'altération "nitrates" révèle une situation nettement préoccupante pour la Souffel, l'Auigraben, le Thalbach, la Zembs et le Landgraben, donc essentiellement des bassins versants à dominante agricole.

Pour l'altération "matières phosphorées" les secteurs les plus critiques sont localisés à l'aval des activités agricoles et d'industries agro-alimentaires (Giessen, Scheer, Ehn, Souffel, Landgraben et Seltzbach) ou de secteurs urbanisés (Lauch, Liepvrette, Zorn). Malgré ces secteurs importants en phosphore l'altération "phytoplancton" décrit une situation assez favorable puisque aucune station ne dénote une pollution importante.

Deux nouveaux domaines ont été explorés l'un par l'altération "pesticides" et l'autre par l'altération "microorganismes". La situation peut être qualifiée de médiocre dans le premier cas et de préoccupante dans le second cas.

L'aspect biologique a été pris en compte par l'aptitude physico-chimique des eaux à la fonction "potentialités biologiques" et par les analyses hydrobiologiques basées sur la détermination des invertébrés. On retiendra que les potentialités biologiques sont essentiellement limitées par les altérations "matières azotées" et "matières phosphorées". Pour les invertébrés, les résultats 2001 ne sont pas encore disponibles.

LE RESEAU NATIONAL DE BASSIN (R.N.B.)

Le R.N.B. en Alsace

Le Réseau National de Bassin est un réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles dans le bassin Rhin-Meuse. Il permet :

l'acquisition des données nécessaires à la réalisation de l'inventaire du degré de pollution des eaux superficielles prévu par la loi du 6 Décembre 1964,

la mise à la disposition de tous les acteurs dans le domaine de l'eau d'une information détaillée et à jour sur l'état des eaux superficielles.

Le R.N.B. est placé sous la responsabilité de la DIREN de Bassin représentant le Ministère de l'Environnement, maître d'ouvrage. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. La DIREN Alsace est cogestionnaire du réseau alsacien avec l'Agence de l'Eau.

Le réseau en 2001 comporte 77 stations (Cf. carte ci-jointe) sans changement par rapport aux années 1997 à 2000.

Evolution du nombre de stations par département	1990	1991	1992	1993 à 1996	1997 à 2001
Département du Bas-Rhin	24	38	42	42	51
Département du Haut-Rhin	14	27	29	27	26
Total Région Alsace	38	65	71	69	77

II. CONCLUSIONS GENERALES

L'année 2001 a été marquée par un net excédent des écoulements (de l'ordre de 122% des volumes moyens écoulés). Cette bonne hydraulité a permis une dilution correcte des rejets mais la qualité des eaux, mesurée à l'aide de la grille multi-usages de 1971, n'a pas progressé : les trois quarts des stations observées sont conformes à leur objectif de qualité. Localement on note quelques dégradations sur la Vieille Thur, la Lauch amont, le Mülkensteinbach, la Zinsel du Sud, l'Eberbach et la Lauter. Les améliorations concernent l'III, l'Alargue, la Doller, la Lauch, la **Zorn**, la Lauter amont, l'Isch et l'Eichel, même si toutes les stations ne sont pas encore conformes à leur objectif.

Certains points noirs mis en évidence les années précédentes, subsistent : il s'agit essentiellement du Logelbach, de la Scheer et de la Souffel.

L'outil d'évaluation **SEQ** Eau corrobore ce jugement concernant les matières organiques oxydables et permet en outre une meilleure prise en compte de l'impact des fortes teneurs en azote et en phosphore sur la qualité du milieu naturel.

La situation est particulièrement dégradée pour les matières azotées sur la Souffel et la Lauch et reste préoccupante pour les nitrates sur la Souffel, l'Augraben, le Thalbach, les Berts et le Landgraben.

Les matières phosphorées sont largement répandues et plus particulièrement dans les bassins versants à dominante agricole (Giessen, Scheer, Ehn, Souffel, Landgraben et Mülzenbach) ou à l'aval de secteurs urbanisés (Lauch, Liepvrette). Il est à noter que les matières phosphorées sont l'altération qui réduit le plus les potentialités biologiques du milieu, considérées sous l'aspect de la seule qualité de l'eau.

La recherche des micro-organismes d'origine fécale a montré leur présence sur l'ensemble des cours d'eau alsaciens. Cela résulte en grande partie des rejets d'eaux usées domestiques, traitées ou non. L'usage baignade de ces milieux **est** donc exclu à l'heure actuelle.